



**ASSOCIATION BELGE
DES PARALYSÉS – ASBL**
RPM : 407 574 303
Chaussée de Gand 1434
1082 Bruxelles
Tél. : 02/421.69.65



Contact

Site internet : www.abpasbl.be

Banque : 775-5920110-27

Semestriel
Bureau de dépôt Bruxelles X

Belgique – België
P.P.
B - 7

71^{ème} année
n° 1 – Janvier 2009

E-mail :
Info@ABPASBL.BE

Organe d'information des handicapés moteurs
Publié par l'Association belge des paralysés - ABP - association sans but lucratif, fondée en 1938
Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Fabiola

Sommaire :

- Editorial
- A-dieu Marie-Jeanne
- ...et le futur ? (suite)
- Le BAP : résumé du pilote à Bruxelles
- Nouvelles de la polio
- Résultats de la tombola 2008
- Un DVD sur les C.V.H.
- Nouvelles diverses
- Agenda 2009
- Service social et autres informations

EDITORIAL

Cotisation 2009

La vie augmente mais pas le montant de la cotisation annuelle qui vous est demandée. Celle-ci reste fixée à **13 €**.

Merci d'effectuer rapidement votre versement ; vous pourrez ainsi oublier ce sujet pour le reste de l'année !

Si vous souhaitez nous témoigner votre soutien, comme membre de l'A.B.P. ou comme amis sympathisants vous pouvez verser n'importe quel montant supérieur mais **ne mentionnez pas « cotisation »** dans la communication de manière à bénéficier d'une attestation fiscale qui sera envoyée en février 2010 pour les dons atteignant ou dépassant le montant de 30 €.

Merci d'avance.

Daniel Peltzer

Mais non, vous ne devez pas (encore) augmenter le montant de vos dons annuels à l'ABP pour bénéficier de l'immunité fiscale : en 2009, il suffira que ceux-ci atteignent au moins 30 €.

Par contre, à partir du 1^{er} janvier 2010, en l'état actuel de nos connaissances, la somme de vos dons annuels devra atteindre au moins 40 € pour que vous puissiez les mentionner dans votre déclaration fiscale. Vous avez donc encore le temps pour vous adapter.

Dans ce numéro vous trouverez un résumé des services proposés par votre association préférée. A la première lecture, vous serez – comme nous – impressionnés par tout ce qui vous est offert. A la deuxième lecture, vous n'hésitez pas à nous contacter pour demander l'un ou l'autre éclaircissement. A la troisième lecture, vous serez, une fois encore, convaincus de notre utilité !

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2009. Qu'elle voie la réalisation de vos vœux les plus chers.

Daniel Peltzer



Editeur responsable : Daniel Peltzer chaussée de Gand 1434 - 1082 Bruxelles

**A-dieu Marie-Jeanne
1940-2008**



Marie-Jeanne Lemal nous a quittés de manière tragique, la veille de Noël ! Tous ses amis avaient reçu, quelques heures plus tôt, ses vœux pour des fêtes réussies et une bonne année 2009.

Au cours de la messe de funérailles, une intention fut proposée qui résume ses combats. La voici, en témoignage de l'affection que tous nous avons pour Marie-Jeanne :

De la personne handicapée

La société a toujours voulu que le monde du handicap ne se mélange pas avec le monde des valides.

Et puis, il y a eu des personnes comme Marie-Jeanne qui ont refusé cette situation et qui ont milité pour que la personne handicapée puisse trouver sa place, au milieu des autres, à l'école, dans la vie professionnelle, dans la société, dans les milieux associatifs.

Grâce à Marie-Jeanne – et à beaucoup d'autres qui ont montré l'exemple – la personne handicapée a pu s'intégrer et vivre une vie indépendante, heureuse, souvent difficile, mais réussie.

C'est cela que nous devons garder comme souvenir de Marie-Jeanne : une vie parfaitement réussie, une vie trépidante, malgré son handicap, une vie pleine d'amis qui sont tous là pour te remercier de nous avoir montré la voie.

Je cite ton tout récent message de Noël, partagé avec tous ceux que tu aimais :

« Pas de panique à ma place, si je ne marche plus, je roule ! »

Merci, Marie-Jeanne, on va essayer de te suivre.

Daniel Peltzer

N.B. Pour ceux qui voudraient connaître un peu mieux Marie-Jeanne Lemal, je leur recommande son livre « Mon cri fut silence ! » paru aux Editions Luc Pire en 2003.

**Et le futur ?
(suite)**

Comme annoncé précédemment, un petit groupe de travail se préoccupe de l'avenir d'ABP. Déjà plusieurs réunions ont eu lieu dont les premières conclusions confirment tout le bien que nos membres et nos amis attendent de l'organisation continuée des camps de vacances.

Par ailleurs, les nombreuses informations sur les handicaps moteur et sur les avantages sociaux méritent d'être partagées avec vous. Marguerite Godefroid s'y est donc attelée et vous donnera plus de détails dans la section Service Social.

Il reste encore beaucoup de sujets à débattre afin de construire, petit à petit, ce futur auquel nous tenons tous.

Je répète la proposition faite en septembre dernier : si vous avez des idées, des demandes à formuler, c'est le moment : n'hésitez pas à nous contacter.

DP

**Le budget d'assistance personnelle
BAP**

Extraits du rapport détaillant l'expérience BAP menée à Bruxelles en 2007/2008.

« Les concepts de vie autonome, d'autodétermination, de maintien dans un milieu de vie ordinaire ... sont la base de nombreux textes fondamentaux et législatifs concernant la politique à mener en matière de personnes handicapées. Il faut cependant constater que les dispositifs mis en place jusqu'à présent ne sont pas de nature à répondre totalement à ces aspirations légitimes des personnes concernées. Le BAP s'inscrit quant à lui dans cette dynamique. (...)

« Le BAP est un budget attribué à la personne handicapée (ou à son représentant légal). Ce budget, calculé en fonction de ses besoins, doit lui permettre d'obtenir de l'assistance pour les actes qu'elle aura déterminés, aux moments et aux endroits de son choix. Dans le cadre de son budget,

c'est elle qui fixe ses priorités, qui détermine la personne ou le service auquel elle s'adressera ainsi que le niveau de formation ou de compétence de l'assistant nécessaire au bon déroulement de son assistance. Elle pourra également faire le choix d'engager elle-même un assistant ou, en fonction de l'offre, faire appel à des personnes sous le statut d'indépendant, titres services, chèques ALE, étudiants, intérimaires, services, ... Elle pourra encore, si elle le désire, utiliser un service qui se chargera de la coordination de son assistance, un secrétariat social, ... Une partie du budget (5 %) sera consacrée aux frais de l'assistant lorsqu'il accompagne la personne (entrée, place de cinéma, chambre d'hôtel, ...).

« L'expérience pilote en Région de Bruxelles-Capitale s'est déroulée sur une période de 16 mois avec un budget total de 100.000 EUR et ce dans le cadre de la Cocom (Commission Communautaire Commune). Les 8 personnes (7 adultes et 1 enfant dont 4 personnes porteuses d'un handicap physique, 1 personne aveugle, 3 personnes polyhandicapées) ont été sélectionnées à partir des candidatures bruxelloises exprimées sur le site Internet du Mouvement ViA ¹ et aussi sur les listes de la Coordination Grande Dépendance.

« Chaque personne a reçu une grille lui permettant de préciser ses besoins en assistance personnelle. Ces documents ont été analysés par l'ANLH pour les personnes porteuses d'un handicap physique, par l'AFrAHM pour les personnes porteuses d'un handicap mental et par la Ligue Braille pour les personnes porteuses d'un handicap sensoriel. Un entretien a également été réalisé avec chaque candidat. C'est la Cocom qui a notifié les décisions aux demandeurs en précisant le budget de chacun évalué selon ses besoins.

« Une série de documents ont été mis au point à l'occasion de cette expérience : demande d'attribution d'un BAP, grille d'évaluation des besoins, plan de services, convention entre le bénéficiaire et l'ANLH, principes d'admissibilité des charges, note de frais type, déclaration de créance.

« Les bénéficiaires, pour la plupart, ont eu des difficultés à exprimer leurs besoins car, souvent, ils avaient depuis longtemps renoncé à certaines de leurs aspirations n'ayant, jusqu'ici, aucun moyen de les satisfaire. Le BAP leur a permis de réaliser des choses parfois simples mais pour lesquelles aucune structure ne pouvait intervenir ou pour lesquelles la dépense aurait été incompatible avec leurs revenus (partir en vacances, se déplacer en dehors de sa

commune, être accompagné ou "gardé" à la maison par exemple).

« Une autre difficulté a aussi été de trouver les assistants. En effet, les services existants ne sont pas en mesure de répondre à certains besoins, le métier d'Assistant personnel n'existe pas. Les personnes candidates à un emploi préfèrent un poste à durée indéterminée ce qui n'était pas possible dans le cadre de l'expérience. Les réunions organisées avec les bénéficiaires ont permis des échanges qui ont facilité la recherche des assistants par des conseils entre pairs et les "bonnes adresses" partagées. Il est intéressant de souligner que les personnes handicapées ou leurs représentants légaux ont su utiliser au mieux les ressources mises à leur disposition. Certaines ont eu plus d'heures de prestations que prévu tout en n'utilisant pas l'entièreté de leur budget ! Ceci démontre leur sens des responsabilités et leur capacité à gérer leur budget.

« Un questionnaire d'évaluation a été envoyé aux bénéficiaires. Il en ressort que ceux-ci sont particulièrement satisfaits de l'apport du BAP quant à la réalisation de leurs habitudes de vie. En ce qui concerne l'évaluation des prestations et des prestataires, les bénéficiaires insistent sur l'avantage de pouvoir choisir leurs assistants. Une évaluation moins bonne est donnée aux services qui ne permettent pas ce choix et qui manquent de souplesse (horaires, lieu d'intervention, ...). (...) En ce qui concerne l'évaluation de l'impact du BAP sur la qualité de vie, les réponses sont majoritairement positives. Un système d'avances provisionnelles devra être mis en place.

« L'impact positif du BAP se fait sentir non seulement sur les personnes handicapées mais aussi sur leur entourage qui se voit soulagé du poids du handicap et qui peut retrouver une relation plus normale avec la personne handicapée. Par exemple, des parents ont pu consacrer plus de temps aux frères et sœurs valides. D'autre part, le BAP permet également de créer de l'emploi.

« Tout ceci conforte le Mouvement ViA quant à la pertinence de ce dispositif qui est de nature à répondre aux aspirations d'autonomie, de vie dans un milieu ordinaire et d'autodétermination des personnes handicapées, base d'une politique moderne répondant aux souhaits exprimés par les personnes handicapées ainsi qu'à la philosophie de nombreux textes internationaux et belges concernant les bonnes pratiques en matière de politique en faveur des personnes handicapées.

« Le Mouvement ViA souhaite que cette expérience concluante puisse rapidement être implémentée dans la réglementation régionale et que les budgets permettront d'allouer des moyens suffisants à un maximum de demandeurs. Il souhaite également

¹ ViA regroupe les associations : ABMM, ABP, ANLH, AFrAHM, Grandir Ensemble et la Ligue Braille.

que le BAP soit complémentaire à d'autres formes d'intervention.

Nouvelles de la polio

1. Le congrès annuel EPU

Le congrès annuel de l'EPU (European polio union) a permis de confirmer la structure grandissante de l'organisation européenne qui fédère les associations de polios européens.

Désormais, douze pays composent l'EPU ce qui lui donne un poids et une force non négligeable.

Les décisions de l'assemblée générale, outre l'approbation des comptes passés et du budget 2009 sont au nombre de trois :

1° la mise au point d'un questionnaire qui sera lancé via Internet et via documents pour collecter le maximum d'informations possibles sur la manière dont les polios vivent leur handicap en général et le syndrome post-polio en particulier.

2° le développement d'une commission qui se consacrera à la recherche médicale en matière de post-polio.

3° la mise au point d'un site Internet interactif à la fin du 1^{er} trimestre 2009.

2. La réunion sur le SPP de l'AFPPP

Nos amis de l'AFPPP (Assoc. francophone des polios et post-polios, présidée par Michèle Dives) a organisé fin novembre, à l'intention de ses membres, une conférence très suivie sur le syndrome post-polio (SPP). Bien documentée, cette présentation du Dr Valérie BARTSCH a généré beaucoup de questions de la part des participants et de réponses des spécialistes présents dont le Prof. F. Bonnet de l'Université de Liège.

Elle a été précédée de la projection d'un film sur un des derniers pèlerinages des polios à Lourdes en 1968. Impressionnant de voir les substituts employés pour ceux qui nécessitaient l'aide des poumons d'acier. Une belle page d'histoire.

3. Le 2^{ème} congrès polio à Paris

Enfin, le 4/12/2008 était la journée du 2^{ème} congrès polio à Paris où le point fut fait sur les sujets suivants :

- Programme de recherches pharmaceutiques en Suède,
- Situation internationale des polios et importance du SPP : environ 600 à 700.000 polios en Europe dont 50 % pourraient être atteints par les SPP.
- Intéressantes communications sur les progrès en appareillages
- Contacts entre participants et conférenciers.

Résultats de la tombola 2008

GROS LOT TV LCD écran plat 17 584

LOTS IMPORTANTS

TV 65 cm	gagné
Appareil photo numérique	gagné
Lecteur MP3	10 675
Four à micro-ondes	21 818
Appareil Senseo	16 053 - gagné
Grille-pain	10 941 - 10 829
Croque-monsieur	10 776 - 21 964
Pèse-personnes	11 133
Mini-radio	11 249 - 21 608 - 11 995
Radio-CD cassette	12 130 - 12 094 - 20 192
Radio-réveil	20 066 - 15 140 - gagné
Peignoir en éponge	21 774
Plaid molletonné	10 724 - gagné - 16 362 15 273
	16 263 - gagné - 15 726

AUTRES LOTS

Nappe – diamètre 170 cm	21 838
Set et essuies-éponge	15 915 - 18 856
Chèque-cadeau	gagné - 19 500 - 14 932
	21 589 - 13 805
Radio-réveil	20 240 - 19 570
Chèque-cadeau	gagné - 21 689 - 19 571 -gagné
	19 320 - 19 640 - gagné - 13 846 - 20 392 - 17 503
	19 525 - 20 445 - 16 658 - gagné - gagné - 11 928
	13 634 - 20 362 - gagné
Tablier de cuisine + maniques	19 429
Set essuies-éponge	13 845 - 16 661 - 19 089
Chèque-cadeau	gagné - 12 015 - 11 100 - 16 518
	11 282
Horloge murale	13 957 - 13 735 - 19 529 - 19 120
Thermomètre digital	20 333 - 18 947 - 12 183
Fer à repasser de voyage	14 751
Set de bain	19 063
Mini-radio :	gagné
Set d'essuies-cuisine	gagné - 10 983 - gagné
	15 342 - 17 539 - 20 110 - 20 198 - gagné
Réveil digital	17 712
Minuterie	10 707 - 15 125 - gagné

DVD sur les CVH 2008

Dans le but de communiquer encore mieux à propos des camps de vacances, nous avons fait réaliser un DVD qui reprend, en 25 minutes, des interviews de campeurs, d'aidants et des séquences décrivant de manière très vivante l'atmosphère des trois camps organisés l'été dernier à Dalhem, Marbehan et Oostduinkerke.

N'hésitez pas à le commander, c'est un magnifique témoignage !

Le DVD existe en français et en néerlandais et est disponible pour 10 € à verser au c/c 775-5920110-27 d'ABP.



Billets d'humour ... et d'humeur !

Un de nos membres de Gottechain nous a signalé combien il avait été sensible au fait que sa pension d'indépendant avait augmenté de 2 % au 1^{er} juillet dernier et qu'elle était complétée d'un **bonus « bien-être » de 0,02 €** (non, je ne me suis pas trompé dans les virgules) !

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Par contre, parmi les nombreuses manifestations politiques autour du 3 décembre - journée des personnes handicapées (... et élections régionales en vue !) : journées d'étude sur l'emploi, portes ouvertes sur le handicap, sur l'accueil, l'intégration de la personne handicapée, etc. on a clairement entendu certains partis politiques affirmer leur opposition à des solutions comme le BAP (voir plus haut).

Ils peuvent déjà savoir qu'ils ne vont pas obtenir beaucoup de voix de la part des personnes pour lesquelles le BAP est un pas important vers l'autonomie !

Qu'on se le dise !

Nouvelles diverses

Non, le projet de la **Newsletter d'ABP** n'est pas abandonné. Nos membres n'ont pas reçu le numéro 5 qui aurait dû leur parvenir en novembre. Nous nous excusons de ce manquement pour cause de surcroît de travail. La prochaine version vous sera livrée en mai 2009. Promis, juré !

Accessibilité :

La **marche Trait d'union** - à voir sur le site AUTONOMIA (<http://wal.autonomia.org/>) - est un système français permettant de « gommer » la marche qui trop systématiquement est une barrière pour beaucoup à l'entrée d'un magasin (<http://www.mydl.fr/>).

Sport et loisirs adaptés

La firme française Ferriol-Matrat met au point des moyens divers et originaux pour faciliter l'accès des PH aux sports tels que le ski, la natation ou simplement les promenades.

<http://www.ferriol-matrat.com/fr/sport-et-loisir-adapte/index.html>

Wheel-it

Ca y est ! LE site des offres d'emploi pour les personnes handicapées est opérationnel ! Découvrez-le et, si cela peut vous aider, utilisez-le.

www.wheelit.be

Horizon 2000

Nos amis d'Horizon 2000 célèbrent leur 20^{ème} anniversaire les 12 et 13 février prochain à Damprémy. Expositions, tournoi de boccia, défilé de mode, etc.

Infos et réservations : horizon.2000@h2000.be

Agenda 2009

Réunions à Rixensart :

7 février : Crêpes party
14 mars : Rétrospective 2008
25 avril : Souper annuel – Buffet du 1^{er} mai
16 mai : Après-midi promenade
21 juin : A la découverte d'Enghien
6 septembre : Excursion
10 octobre : Thé dansant
14 novembre : Projection
5 décembre : Saint-Nicolas
19 décembre : Goûter de Noël

Prochaine réunion à Boussu : 14 février : chemins de Compostelle

Handicap et vieillissement : enjeux et responsabilités politiques

Journée d'étude organisée par l'A.S.P.H. (Association Socialiste de la Personne Handicapée), le 5 novembre 2008 : réflexion de fond sur la place de la personne handicapée vieillissante dans notre société

Grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie est en progression constante et entraîne un vieillissement démographique de la population avec le dilemme suivant : les personnes handicapées vivent plus longtemps et les personnes âgées deviennent plus souvent handicapées. Si le handicap survient au-delà de 65 ans (16 % de la population), l'intéressé ne peut plus se faire reconnaître par un fonds régional et doit supporter lui-même, par exemple, les frais d'aménagement de son domicile.

En Wallonie, selon Léon Degodenne (Président d'Handyinfoaménagement), les ergothérapeutes soutiennent le maintien des personnes à domicile plutôt que le placement en maison de repos, plus onéreux. Faut-il rappeler que, lorsque l'on est plus ou moins jeune quand on construit une maison ou achète un appartement, il faut déjà tenir compte de l'accessibilité (escaliers, ascenseur, largeur des portes, etc...) pour éviter des problèmes avec l'âge avançant ?

Marc Xrhout (Directeur de la Fédération des Centrales de Soins à Domicile) constate une augmentation croissante des soins infirmiers (plus de 41 % de l'ensemble des services pour une moyenne d'âge de 71 ans) sans compter l'importance du rôle des aidants proches.

Pour éviter les placements en maison de retraite, des solutions existent au stade expérimental, par exemple : l'habitat groupé (personnes valides avec personnes handicapées et/ou âgées), des centres d'accueil de jour et de nuit, des centres de répit pour des courts séjours. Malheureusement les demandes sont plus nombreuses que l'offre et les listes d'attente s'allongent...

Le pouvoir d'achat, qui diminue de façon générale, a également été abordé. Il est encore plus accentué chez les personnes âgées qui bénéficient de « petites pensions ». Julie Fernandez Fernandez, Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées, rappelle que : « l'allocation d'aide aux personnes âgées (plus de 65 ans - A.A.P.A.) est un revenu complémentaire. La personne âgée en situation de handicap doit d'abord faire valoir son droit à la garantie de revenus pour personnes âgées (GRAPA) et à la pension de survie ». Mais André Gubbels (SPF-DG Personnes Handicapées) note une forte

augmentation de demandes de l'allocation A.A.P.A. (de 65 à 79 ans !). Cela prolonge les délais de traitement des dossiers avec le risque que la personne puisse décéder avant la prise de décision...

En fait, la société ne s'est pas préparée ni adaptée au vieillissement des personnes - handicapées ou non. Espérons que cette journée d'étude fera écho auprès des responsables politiques afin que toute personne puisse continuer à vivre le plus longtemps possible mais dans la décence et la dignité.

« L'avenir... il ne faut pas le prévoir, il faut le permettre » (Antoine de Saint-Exupéry)

La DG Personnes Handicapées déménage

Nombreux sont ceux qui l'appellent « La Vierge Noire »... Et pourtant, la D.G.P.H. a quitté la rue qui lui a valu son surnom ! Au début de 2009, elle s'est installée dans la Tour des Finances, en face du Jardin Botanique.

Nouvelle adresse à noter soigneusement :

Direction Générale Personnes Handicapées
Centre administratif Botanique
Finance Tower, Bld du Jardin Botanique 50
1000 Bruxelles
Tél. (inchangé) : 02/507.87.99

Attention : cette adresse est celle des bureaux !

Si vous souhaitez rencontrer les assistants sociaux ou si vous devez passer une visite médicale, vous devez entrer par le boulevard Pacheco, n° 19, seule entrée accessible aux personnes en voiturette. (On reparlera prochainement de cette DG accessible via une volée d'escaliers, sans rampes !)

Un plan incliné vous permet d'accéder au bâtiment en toute sécurité.

Le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées devient PHARE

PHARE = Personne Handicapée Autonomie Recherchée.

Il s'agit du service de la Commission Communautaire Française (COCOF) qui vient en aide aux personnes handicapées en Région Bruxelloise. Phare répond à vos questions et vous oriente dans vos démarches visant à favoriser votre autonomie et votre intégration dans la société, par le biais d'aides techniques, d'aides à l'emploi et à la formation... Phare est également le service de référence à Bruxelles en matière de centres d'accueil et d'hébergement.

Adresse inchangée : rue des Palais 42 – 1030 Bruxelles

Nouveau n° de téléphone : 02/800.82.03

E-mail : info@phare.irisnet.be

Site web : www.phare.irisnet.be

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité **(INAMI)**

A partir du 1^{er} septembre 2008, l'INAMI a mis en place un système standardisé et centralisé de gestion des plaintes afin d'être davantage à l'écoute de ses usagers et partenaires et d'améliorer la qualité de son fonctionnement et de ses services.

Comment introduire une plainte ? En complétant le formulaire de plainte qui peut être obtenu soit sur le site internet : www.inami.be, soit à l'accueil de l'INAMI, soit par téléphone au n° 02/739.70.95.

Ensuite, le formulaire est à renvoyer soit par E-mail : complaints@inami.fgov.be, soit par courrier à Johan De Cock Administrateur général de l'INAMI avenue de Tervueren 211 – 1150 Bruxelles, soit par fax au n° 02/739.70.05.

N'hésitez pas à faire appel à ce nouveau service. Bien sûr, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations (02/421.69.64).

Modifications réglementaires **dans le système des titres-services**

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un titre-service coûte 7,50 €. Tout paiement chez Sodexho doit correspondre à un multiple de 7,50 € (commande minimale de 10 et maximale de 750 titres-services par an ou de 2000 pour les personnes handicapées cfr News letter n° 4 du 29 mai 2008).

L'achat des titres-services offre un avantage fiscal. Les montants payés donnent droit à une déduction fiscale de 30 %. Cela signifie qu'un titre vous coûte réellement 5,25 €.

Avant le 1^{er} mars de chaque année, Sodexho vous envoie une attestation fiscale à joindre à votre déclaration d'impôt.

Attention NOUVEAU : à partir de l'exercice d'imposition 2009 (revenus 2008), les utilisateurs qui ne sont pas imposables peuvent également bénéficier de cet avantage par le biais d'un «crédit d'impôt remboursable». Il suffit de demander une déclaration d'impôt à votre bureau local des contributions et de la renvoyer en joignant l'attestation de Sodexho. Ainsi vous obtiendrez le remboursement de 2,25 € (30 %) par titre-service.

Renseignements : Contact Center du SPF Finances : tel. : 02/572.57.57

Le CARA

Rappel : si à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous éprouvez des difficultés à conduire un véhicule à moteur, votre médecin vous enverra au CARA, un département de l'Institut Belge pour la Sécurité Routière. Après avoir passé des examens médicaux, des experts vérifieront si certaines adaptations sont éventuellement nécessaires afin que vous puissiez reconduire un véhicule en toute sécurité.

Mais attention ! Après avoir pris des renseignements, il faut actuellement attendre de 4 à 5 mois avant d'obtenir un 1^{er} rendez-vous ! En effet, les demandes sont en moyenne de 200 par semaine ! Donc, si vous devez passer au CARA, contactez-le le plus rapidement possible.

Adresse : chaussée de Haecht 1405 – 1130 Bruxelles. Tel. : 02/244.15.52

Internet : www.ibsr.be

FLASH 2008

7^{ème} Forum pour l'Action Sociale et Humanitaire

En novembre 2008, comme tous les 2 ans, nous avons participé à cette importante manifestation qui a pour but d'informer un maximum d'étudiants, en fin d'humanités, sur «le monde avec ou sans toi ?».

Notre stand, présentant de nombreuses photos et renseignements concernant les camps de vacances pour personnes adultes souffrant d'un handicap moteur lourd, a ainsi accueilli +/- 120 students. Nous les avons sensibilisés surtout au rôle d'aidant et espérons qu'ils réagiront positivement à notre appel !

Communiqué de presse du 22 octobre 2008 : **décision dans les dossiers les plus anciens**

« Il est inacceptable que tant de personnes attendent si longtemps une décision pour obtenir une allocation. Dès maintenant mon administration va traiter prioritairement les dossiers les plus anciens » a précisé la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées Julie Fernandez Fernandez.

Jusqu'à présent, les dossiers de demande qui présentaient des difficultés importantes prenaient un délai trop long comparé aux autres dossiers avec la conséquence que 5 % d'entre eux restaient en attente pendant plus de 24 mois.

Il y a souvent, derrière ces dossiers en attente des personnes en situation difficile ou précaire qu'il convient légitimement d'aider au plus tôt.

A l'occasion d'une réunion avec les parlementaires, la secrétaire d'Etat a exposé les différentes causes de ces retards et propose des mesures concrètes en vue de la réduction significative des délais d'ici 2010.

Entre temps, elle souhaite modifier la manière de traiter ces quelques 5.000 dossiers pour les sortir en priorité.

Julie Fernandez Fernandez a donc demandé à l'administration des personnes handicapées de réactiver préférentiellement ces dossiers parmi les 100.000 dossiers qui constitue le stock en attente.

Ceci doit permettre de clôturer les demandes les plus anciennes sans porter préjudice aux autres demandes en attendant les mesures que la Secrétaire d'Etat a l'intention de présenter dans un plan Qualité avant la fin de l'année.

**Les 7 travaux de Julie
FERNANDEZ FERNANDEZ**

La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a présenté le 19 novembre 2008 sa note de politique générale 2009 devant la Commission des affaires sociales de la Chambre. Elle présente ses 7 travaux qui sont ses objectifs politiques en faveur des personnes en situation de handicap.

1. Des partenaires forts pour une politique forte : les décisions sont trop souvent prises sans consulter les personnes handicapées. C'est dans cette perspective que la secrétaire d'Etat augmentera les moyens du Conseil Supérieur national des personnes handicapées et poursuivra le dialogue avec les entités fédérées, les organisations et les associations.

2. Tendre vers plus de justice sociale : la secrétaire d'Etat augmentera, dès le 1^{er} juin 2009, de 2% l'allocation de remplacement de revenu. Elle mettra fin à l'inégalité de traitement entre personnes de nationalité étrangère. Désormais, toutes les personnes en situation de handicap inscrites au registre de la population pourront prétendre aux allocations destinées aux personnes handicapées.

3. Offrir un meilleur service : l'accessibilité des services de la D.G.P.H. sera renforcée grâce à la création d'un numéro vert. La procédure d'évaluation du handicap sera améliorée et l'expertise du personnel sera renforcée par l'engagement de 34 équivalents temps plein dans les différents services. Grâce à ces moyens, les délais d'obtention d'une allocation devraient être réduits à 6 mois en 2010.

4. Augmenter le taux d'emploi : le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est particulièrement bas dans notre pays. Pour encourager le secteur privé à engager plus de personnes handicapées, la secrétaire d'Etat préparera en collaboration avec la Ministre de l'emploi et tous les acteurs concernés une proposition concrète pour utiliser le Fonds pour l'emploi des personnes handicapées. La secrétaire d'Etat veillera attentivement à ce que le quota d'emplois occupés par des personnes en situation de handicap dans les services publics fédéraux (3 %) soit bien atteint.

5. Améliorer l'accessibilité : il faudra, avant toute chose, faire une évaluation de l'accessibilité de tous les bâtiments publics fédéraux. La secrétaire d'Etat suivra de près les acquis obtenus dans le contrat de gestion de la SNCB. Enfin, elle préparera une proposition pour garantir l'accessibilité de tous les nouveaux sites web fédéraux.

6. Concilier le handicap et la vie de famille : d'une part, la réforme du régime des allocations familiales sera étendue aux enfants qui sont nés avant 1993 et d'autre part, la prise en charge des personnes en situation de handicap de grande dépendance sera améliorée par la création de lits supplémentaires.

7. Europe et international : la secrétaire d'Etat veillera, lors de la préparation de la présidence européenne, à ce que le handicap fasse intégralement partie du programme. En 2009, la Convention relative aux droits des personnes handicapées sera ratifiée par la Belgique. La secrétaire d'Etat poursuivra son travail en concertation avec les entités fédérées sur le mécanisme d'application de la Convention.

Bon courage, Madame la Secrétaire d'Etat !

BON à SAVOIR

Le salon Reva est organisé tous les deux ans et s'adresse aux personnes handicapées, aux personnes âgées à mobilité réduite, à leurs familles, aux professionnels et aux bénévoles.

Flanders Expo à Gand : 23 - 25 avril 2009, de 10h00 à 18h00. Secrétariat : tel. : 02/463.58.33
Site internet : www.reva.be

**ABP : Informations utiles
pour les personnes handicapées**

Nous avons repris, sous forme de tableau, une série de renseignements utiles à toute personne handicapée. Nous espérons que ce document vous sera précieux et attendons vos critiques positives et/ou négatives pour l'améliorer. Nous ne manquerons pas non plus de le maintenir à jour.

Marguerite Godefroid

Avec le soutien de la

Loterie Nationale
VOUS JOUEZ  VOUS AIDEZ

Remerciements à :



1. La firme qui contribue à la fabrication de ce numéro
2. Anne-Marie Tricot pour son soin à relire et corriger les textes.